

Cadre de santé paramédical

Informations sur le concours

Publié le :	01-07-2025
Filière :	Filière soins
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Interne
Nombre de postes offerts par l'établissement :	14
Date du concours :	17-10-2025
A propos du poste :	

L'Hôpital NOVO, venant aux droits du Centre Hospitalier René Dubos, du Groupe Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise et du Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin depuis le 1er janvier 2023, organise, pour le compte de plusieurs établissements du Val d'Oise, un concours interne sur titres pour l'accès au grade de cadre de santé paramédical en application du décret n°2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la Fonction Publique Hospitalière ainsi que de l'arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours interne sur titres permettant l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux de la Fonction Publique Hospitalière.

15 postes sont à pourvoir, repartis par filière et par établissement comme suit :

Hôpital NOVO : 4 postes
 Filière infirmière cadre de santé paramédical : 3 postes
 Filière infirmière anesthésiste cadre de santé paramédical : 1 poste

EPS Roger Prévot de Moisselles : 3 postes
 Filière infirmière cadre de santé paramédical : 2 postes
 Filière ergothérapeute cadre de santé paramédical : 1 poste

CH Victor Dupouy d'Argenteuil : 4 postes
 Filière infirmière cadre de santé paramédical : 3 postes
 Filière technicien de laboratoire cadre de santé paramédical : 1 poste

Hôpital Simone Veil GHEM : 4 postes
 Filière infirmière cadre de santé paramédical : 4 postes

Informations sur l'établissement

Nom : Hôpital NOVO
 Ville : 95300 Pontoise

Pour candidater

Date limite
de 12-09-2025
candidature :

Conditions de candidature :

Peuvent faire acte de candidature :

- les **fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé**, relevant des corps régis par les décrets :

du 30 novembre 1988 portant statuts particuliers des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière (FPH),
du 29 septembre 2010 portant dispositions statutaires relatives aux corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la FPH,
du 27 juin 2011 portant statuts particuliers des corps des personnels de rééducation de la catégorie B de la FPH,
du 27 juin 2011 portant statuts particuliers des corps des personnels médicotechniques de la catégorie B de la FPH,
du 21 août 2015 portant dispositions statutaires relatives aux corps de personnels de rééducation de la catégorie A de la FPH,
du 9 août 2017 portant statuts particuliers des corps médico techniques de catégorie A de la FPH,

comptant au 1er janvier 2025 au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps précités ;

- ainsi que les agents **non titulaires de la fonction publique hospitalière titulaires de l'un des diplômes**, titres ou autorisation requis pour être recrutés dans l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, **ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médicotechnique.**

Pièces à fournir :

Le dossier de candidature doit comporter :

Une lettre de motivation indiquant également l'ordre de préférence du candidat quant à son affectation,
Un Curriculum Vitae détaillé mentionnant notamment les emplois occupés, les actions de formation suivies et accompagné d'attestations d'emploi,
Une photocopie conforme des diplômes et certificats obtenus et notamment le diplôme de cadre de santé,
Un (ou des) relevé(s) de carrière justifiant la durée des services publics et l'ancienneté dans le grade détenu permettant d'attester que le candidat remplit les conditions d'accès au concours, (cf. Conditions indiquées supra, à demander auprès des Directions des Ressources Humaines concernées)
Un projet professionnel : Le dossier, incluant le projet professionnel, le CV et la lettre de motivation ne doit pas excéder 10 pages. Dans le projet professionnel, il est attendu que le candidat démontre les compétences détenues en adéquation avec la fonction de cadre, développe la transférabilité des connaissances acquises au cours de la formation cadre dans les futures missions occupées, expose sa vision du positionnement d'un cadre de santé, se projette dans ses futures missions dans un secteur spécifique, au sein d'une institution et plus largement au sein du Territoire, identifier les acteurs incontournables dans l'exercice de son futur rôle de cadre.

Adresse
postale pour
l'envoi des
candidatures
:

Le candidat doit transmettre son dossier de candidature en 5 exemplaires, dont 1 doit être adressé en recommandé ou remis en main propre contre récépissé à l'accueil de la Direction des Ressources Humaines, au plus tard le 12 septembre 2025 délai de rigueur (le cachet de La Poste faisant foi ou récépissé de remise en main propre faisant foi) à :

Direction des Ressources Humaines

Gestion des Concours – Concours Cadre de Santé

6, Avenue de l'Île de France- CS 90079

95303 CERGY-PONTOISE Cedex

Tel : 01.30 75 49 67